

**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL de LA DRENNE  
PROCES VERBAL DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents :**

Jean-Sébastien DELAVILLE, Maurice DE KONINCK, Odile MASSELIN, Francis BOGAERT  
Danièle PEARCE, Céline CAMUS, Moïse GERMANY, Lucile GILBERT, Gilles  
FRANKHAUSER, Danièle ZWARTS, Hervé DELATTRE, Lionel VANDEPUTTE, Christian  
CHORIER, Bernard CAMBRAY, Dominique CHRISTIEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

Françoise BLANCHARD a donné procuration à Jean-Sébastien DELAVILLE  
Denis SCHWEITZER a donné procuration à Francis BOGAERT  
Martine MALLINJOUD a donné procuration à Christian CHORIER  
Absente excusée : Virginie COURTIN

**Danièle PEARCE a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du 14 octobre dernier. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Frankhauser pour apporter quelques explications sur la sobriété énergétique. D'après les dernières informations communiquées par le SE 60, Il faudra prévoir au budget 2023 en fonctionnement, une hausse de 2,5 à 3 fois plus importante en dépenses d'électricité.

Eclairage public, notre demande de passage en LED a été pris en compte par le Syndicat d'Electricité de l'Oise, pour une programmation en 2024, cet investissement sera subventionné à 80% .

Concernant les renseignements pris pour l'éclairage dit « intelligent » il s'avère que ce modèle d'installation représente un coût important en maintenance.

Nous pouvons faire un premier bilan après un mois de coupure de l'éclairage public de nuit, il n' a pas été recensé d'incident, cette mesure est bien acceptée par l'ensemble des riverains. Pour davantage de sécurité, il est suggéré de peindre en peinture spéciale réfléchissante les passages piétons.

Monsieur Frankhauser, revient également sur la mise en place de borne rechargeable pour les véhicules électriques ; l'installation serait pris en charge à 100 % par le Syndicat d'Electricité de l'Oise et l'Etat ; la maintenance serait assurée pendant 5 ans par la Communauté de Communes des Sablons après concertation des services. Le dossier sera à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion de conseil en 2023.

**Délibération : Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A16.**

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A16 et du rétablissement des voies de communication, Monsieur le Maire :

- Informe que la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France a chargé le cabinet de Géomètre-Expert GEOMEXPERT à Montargis de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A16 qui traverse le territoire de la Commune de La Drenne (Oise)
- Présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif que ce transfert se fera à titre gratuit et que les frais seront à la charge de la SANEF.

**Suite à l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- Rend un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A16, telle qu'elle figure au plan projet (en annexe).
- Note que tous les frais relatifs à cette rétrocession incombent à la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France
- Autorise le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

**Délibération : Proposition d'achat en concession perpétuelle des cavurnes mises à disposition**

Lors des travaux d'aménagement des cimetières au printemps dernier, le coût par cavurne a représenté la somme de 436 euros TTC. Actuellement dans le règlement du cimetière, article 15, les cavurnes sont mises à disposition pour une durée de 15 ans moyennant la somme de 300 € ou 30 ans moyennant la somme de 500 €.

Suite à la demande d'un administré, sollicitant l'achat d'une de ces concessions, le Conseil Municipal est amené à statuer sur la possibilité d'achat en concession perpétuelle et d'en fixer le tarif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide :**

- De modifier le règlement du cimetière en insérant à l'article 15, la possibilité d'achat des cavurnes mises à disposition en concession à perpétuité.
- De ce fait, de fixer le tarif pour une concession à perpétuité à 936 €, comprenant ainsi le remboursement de cet aménagement.

**Annulation plantation de haies/ honoraires bornage A3D :**

Monsieur le Maire rappelle le programme de mis en place par la Communauté de Communes des Sablons de planter des haies aux abords des chemins ruraux, Monsieur Logeay Vice- président à la transition écologique ruralité et assainissement non collectif était venu présenter le projet au Conseil le 8 septembre 2021.

Un bornage a été réalisé par le Cabinet A3D le 25 novembre 2022.

Nous avons été alertés par les exploitants agricoles sur les prescriptions environnementales auxquelles ils sont confrontés. Après plus amples renseignements pris auprès de la Chambre d'agriculture et de la Fédération Agricole, nous pouvons effectivement comprendre que ce programme de plantation à proximité des parcelles cultivées puisse représenter des contraintes supplémentaires. De ce fait le projet a été suspendu.

Monsieur le Maire propose dans la mesure du possible, de régler les honoraires du Cabinet A3D afin de disposer du bornage établi sur notre territoire.

Le Cabinet A3D a été mandaté par la Communauté de Communes des Sablons après un appel d'offre. De ce point de vue, il semble impossible de prendre en charge les frais de bornages.

Monsieur le Maire est chargé de se rapprocher des services de la Communauté de Communes pour évoquer le sujet. Ce dossier est reporté à une prochaine séance.

**Délibération : 2 titres de 2015 et 2016 non recouverts mis en non-valeur**

Un état des titres non recouverts fait apparaître deux titres très anciens de 2015 et 2016 pour lesquels il n'y a plus d'espoir de recouvrement.

A la demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal doit valider cet état par délibération, un mandat devra être émis au compte 6541, une décision modificative devra être prise pour alimenter ce compte pour une somme globale de 207 euros.

<b>Compte de provenance</b>	montant	<b>Compte de destination</b>	montant
615221 bâtiments publics	207 €	6541 créances admises en non-valeur	207 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cet état et la décision modificative correspondante à l'unanimité des présents.**

**Délibération – Décision Modificative investissement** : il est proposé d'ajuster les comptes en investissement suite aux différents équipements et aménagements : cimetières, aires de jeux.

Compte de provenance	montant	Compte de destination	montant
2128 autres agencements	97657.00 €		
2152 installations voirie	298.40 €		
2184 mobilier	3031.60 €		
		21316 équipements cimetières	25067.76
		2135 installations aménagements /construction	72589.24
		2158 matériels et outillage	3330.00
<b>TOTAL</b>	<b>100987 €</b>		<b>100987 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette décision modificative à l'unanimité des présents.

**Délibération: Restes à Réaliser**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des restes à réaliser en dépenses et recettes :

Recettes	300586 €
Dépenses	426000 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, le montant des restes à réaliser à reporter au budget primitif 2023.**

**Questions diverses :**

Comme l'an passé, il est prévu d'offrir une galette dans chaque foyer de la commune, distribution le 28 janvier 2023.

Ramassage des verres : pour rappel, point évoqué en séance du 14 octobre dernier « la Communauté de Communes des Sablons prévoit de ne plus ramasser le verre de porte en porte à compter de 2023

*De nouveaux points de collecte seraient répartis dans les communes, concernant LA DRENNE six containers sont prévus.*

*L'ensemble du Conseil municipal est totalement défavorable à ce dispositif, Monsieur le Maire est chargé d'adresser un courrier à Madame la Présidente pour l'en informer et suggérer le ramassage une fois par mois.*

Monsieur Chorier prend la parole pour connaître la suite qui a été donnée. Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes a confirmé ses intentions. La collecte du verre de porte en porte prendra fin le 30 juin 2023 au détriment de tous. Monsieur le Maire précise qu'il désapprouve totalement cette décision, néanmoins afin de maintenir un service de collecte pour les habitants, quatre containers seront installés sur la DRENNE :

- secteur Ressons l'Abbaye : salle des Villageois
- secteur Le Déluge : salle multifonctions
- secteur La Neuville d'Aumont : au cimetière

Le Bois de Molle : à proximité de l'arrêt de car

Egalement, à partir de 2023, il est prévu que le ramassage des végétaux sera effectué l'après-midi.

Monsieur Chorier informe qu'un surplus de gravillons rend dangereux le chemin dit « d'Oblet » à Valereux ( en face le corps de ferme) pour les randonneurs à vélo et demande que le nécessaire soit fait.

Monsieur Chorier demande également, à quel moment commenceront les travaux de restauration de l'Eglise St Nicolas de La Neuville d'Aumont pris en charge par la Communauté de Communes des Sablons.

Monsieur le Maire informe que les appels d'offres n'aboutissent pas, l'Eglise étant classée, les Entreprises sont amenées à répondre à des critères bien spécifiques sur les travaux à réaliser..

**SMAS : Assainissement collectif à La Neuville d'Aumont /Le Bois de Molle:**

Suite à la réunion publique organisée le vendredi 16 septembre dernier et les enquêtes parcellaires chez les habitants, Madame Christien fait part de son inquiétude sur les difficultés financières que pourraient rencontrer les propriétaires pour les raccordements des logements.

Pour rappel, en 2013, lors de la réalisation de l'assainissement collectif sur le secteur de Ressons-l'Abbaye et Le Déluge, les propriétaires avaient bénéficié de subventions octroyées par l'Agence de l'eau plafonnées à 3500 € par branchement, versement effectué par l'intermédiaire de la CC des Sablons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 13

Jean-Sébastien DELAVILLE

Le Maire